

**Appel à Candidatures pour le Recrutement des Membres Actifs de
l'Assemblée Générale de l'ONG « AFFIRMATIVE ACTION », en abrégé**

« ACT »

I. Brève Connaissance de ACT

Création, compétence territoriale, durée, siège et vision : Régie par la Loi N° 053/90 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association au Cameroun et par la Loi N° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales (ONG) au Cameroun, et de par son statut d'ONG reconnu par Arrêté N°000058/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA, AFFIRMATIVE ACTION (ACT) œuvre au termes de ses statuts, pour la promotion et la défense des droits humains et du droit à la santé des groupes sociaux marginalisés ou vulnérables.

A but non lucratif, apolitique, non confessionnel et créée pour une durée illimitée, ACT exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national et son siège social est fixé à Yaoundé. ACT a pour vision de se déployer pour « une société solidaire et inclusive où les populations sont autonomes, résilientes et ont un accès équitable à la santé, aux services sociaux de base et au développement ».

Objet social : Conformément aux dispositions de l'Article 3 de ses statuts, ACT a pour objet social de :

- 1.** Promouvoir le respect des droits humains, en particulier mais pas exclusivement, dans le domaine de la santé ;
- 2.** Combattre les injustices qui affectent l'accès aux services de santé de qualité des plus vulnérables ;
- 3.** Combattre les inégalités liées au genre qui affectent la santé du couple mère-enfants, des adolescents.es et des autres groupes vulnérables ;
- 4.** Responsabiliser les communautés à la base dans l'auto-prise en charge de leurs problèmes de santé ;
- 5.** Doter les communautés défavorisées des compétences nécessaires au développement de leur résilience face aux défis climatiques et environnementaux.



Affirmative action

AFFIRMATIVE ACTION

ENSEMBLE POUR UN MONDE MEILLEUR POUR L'AUTRE ET PAR L'AUTRE

II. Rôles et Responsabilités des Membres de ACT

Tout membre de ACT assume des rôles et responsabilités en ce qui concerne :

- 1.** La Gouvernance Stratégique (l'élection des membres du Conseil d'Administration (CA) si la fin de mandat est constatée, l'approbation des rapports du CA et de la Direction Exécutive sur l'activité de l'organisation pendant la période écoulée, et l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (AG)) ;
- 2.** La Supervision Financière (la fixation des cotisations des membres, l'adoption du budget de l'année en cours) ;
- 3.** La Responsabilité Légale et Éthique (l'approbation du rapport d'audit externe s'il est disponible, ainsi que des rapports de trésorerie et de l'audit interne de contrôle des comptes) ;
- 4.** La Représentation, le Plaidoyer et le Développement de ACT (la participation aux activités de collecte de fonds et autres, auprès des partenaires, des donateurs et/ou des autorités, ainsi qu'aux activités de renforcement de la visibilité de l'organisation) ;
- 5.** La Participation aux Réunions (sur convocation du président du CA (PCA), les membres de ACT se réunissent une fois par an en AG ordinaire. Ils peuvent tenir une réunion extraordinaire chaque fois que l'intérêt d'ACT l'exige sur convocation du PCA ou à la demande des deux tiers (2/3) des membres. Suivant les circonstances, ces réunions se tiennent en présentiel ou de façon virtuelle).

III. Profil Recherché des Candidats

Dans le cadre du Développement Institutionnel et du Renforcement Organisationnel (DIRO) en cours à ACT, l'organisation souhaite sans discrimination, ni stigmatisation aucune, recruter des membres actifs qui répondent aux compétences et expériences spécifiques qui incluent :

- 1.** Être une personne attachée à l'objet social de l'organisation ;
- 2.** Avoir une expérience en gouvernance des organisations à but non lucratif ;
- 3.** Avoir des compétences en gestion financière et juridique, droits humains, sciences sociales, sciences humaines, santé publique, communication, sciences de l'éducation, collecte de fonds, plaidoyer, ressources humaines, psychologie, gouvernance, management, etc ;
- 4.** Maîtriser le contexte local, régional ou international des droits humains et de la santé ;

Arrêté N°000058/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA

E-mail : secretariat@affirmativeact.org Tel : 00 (237) 699 25 06 85/693638031/222218057

Siteweb: www.affirmativeact.org BP:14760Yaoundé,Cameroun



Affirmative action

AFFIRMATIVE ACTION

ENSEMBLE POUR UN MONDE MEILLEUR POUR L'AUTRE ET PAR L'AUTRE

5. Avoir des qualités personnelles telles que l'engagement envers les droits de l'homme, l'intégrité, l'éthique, l'esprit d'équipe, la capacité de réflexion stratégique, la disponibilité, l'objectivité et le sens de la responsabilité ;
6. La diversité et l'inclusion pour encourager la candidature de personnes issues de divers horizons en termes du genre, de l'âge, de la religion, de l'origine ethnique, de l'expérience professionnelle, de l'identité culturelle y compris la langue de travail français ou anglais etc.), afin de garantir une représentation riche et pertinente au sein de l'AG de ACT.

IV. Processus de Candidature et de Sélection

La composition du dossier de candidature : Le dossier de candidature comprend :

- ✓ Une demande écrite d'adhésion adressée au Président de l'organisation qui expose brièvement les motivations du candidat, ses compétences pertinentes et sa vision pour l'organisation, son adresse Email et son contact téléphonique WhatsApp
- ✓ Un bref curriculum vitae de 02 pages maximums
- ✓ Un document signé portant engagement à respecter les textes de ACT.

Le format pour la soumission des candidatures et la date limite de soumission : Le dossier de candidature doit être soumis au plus tard **le 21 mai 2025** à minuit, à l'adresse E-mail : **secretariat@affirmativeact.org**

Le processus de sélection : Le lendemain de la date limite de soumission des candidatures, un collège des membres du CA, assisté par le Directeur Exécutif ou son représentant, va examiner les dossiers reçus, à la lumière des critères objectifs définis dans les présents termes de références.

L'information des membres sélectionnés : Les candidats retenus seront informés par Email et WhatsApp, dès la fin des délibérations. Leur participation à la prochaine AG prévue à la fin du mois de mai 2025, sera subordonnée au paiement des droits d'adhésion applicables qui s'élèvent à vingt-cinq mille Francs Cfa (25000Fcfa).

V. Informations Complémentaires

Le temps d'adhésion : Les membres retenus s'engagent à adhérer à l'organisation pour une durée indéterminée, sauf manquements et autres situations prévues par les textes en vigueur à ACT.

Arrêté N°000058/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA

E-mail : secretariat@affirmativeact.org Tel : 00 (237) 699 25 06 85/693638031/222218057

Siteweb: www.affirmativeact.org BP:14760Yaoundé,Cameroun



Affirmative action

AFFIRMATIVE ACTION

ENSEMBLE POUR UN MONDE MEILLEUR POUR L'AUTRE ET PAR L'AUTRE

La rémunération : La qualité de membre de ACT, qui est une organisation à but non lucratif est bénévoles. Toutefois, les dispositions des textes en vigueur dans l'organisation prévoient des remboursements de certains frais.

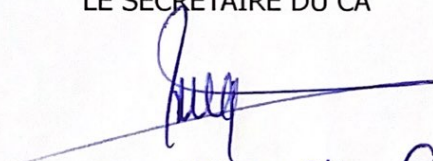
La politique de diversité et d'inclusion : ACT réaffirme son engagement envers la diversité et l'inclusion au sein de son AG.

Le lien vers le Site Web de ACT : Tout candidat qui souhaite obtenir plus d'informations sur l'organisation peut consulter son site web à l'adresse : **www.affirmativeact.org**.

L'appel à l'action : Candidats(es) qualifiés(es) et intéressés(es) par la mission de ACT, « Rejoignez notre Assemblée Générale et contribuez à la défense des droits humains ».

Fait à Yaoundé le

LE SECRETAIRE DU CA


D. PELAINU Cabrel

LE PRESIDENT DU CA


Vondab Tontchimou Rostand
Président Affirmative Action

Arrêté N°000058/A/MINAT/SG/DAP/SDLP/SONG/BA

E-mail : secretariat@affirmativeact.org Tel : 00 (237) 699 25 06 85/693638031/222218057

Siteweb: www.affirmativeact.org BP:14760Yaoundé,Cameroun